



## Lettre du maire en mars 2024

Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.  
Enquête auprès de la population : Nous avons reçu 9 réponses.  
Dans l'ensemble le solaire photovoltaïque sur les bâtiments est plébiscité, la biomasse rejetée.

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement au développement du solaire photovoltaïque sur toitures sur l'ensemble de la commune ainsi qu'au solaire thermique. Il rejette le solaire photovoltaïque sur les terres agricoles hormis les trackers, la biomasse, la méthanisation, l'éolien.

### **Salle polyvalente à vocation sportive.**

Le tracé des terrains est réalisé. Les dernières réserves sur travaux levées très prochainement.  
La déclaration de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture est accordée.  
L'entreprise retenue est SB Energy pour un coût de 91 110 € HT (rappelle des subventions obtenues 79.706 €). L'entreprise a reçu le feu vert pour intervenir.

La salle pourra être utilisée par les écoles à partir du 1er avril et pour les associations à compter de 15 avril 2024.

La déclaration de travaux pour la réfection de la toiture des vestiaires, du club house et de la salle associative est en cours d'instruction.  
C'est l'entreprise LEROY qui a été retenue. Coût 97 930€ HT. Nous sommes en attente des demandes de subventions.

### **Bilan de l'opération village propre.**

5 adultes et 4 enfants étaient au rendez-vous. Félicitations à ces courageux citoyens bénévoles qui ont osé braver la pluie.

### **Changement concernant la restauration scolaire.**

Suite à l'arrêt prolongé d'un agent, je vous informe qu'à compter du mardi 02 avril 2024, les repas ne seront plus fabriqués sur place mais livrés par une cuisine centrale de chez API.

Je tiens à vous préciser que j'ai veillé avec mon équipe à ce que vos enfants bénéficient de repas de qualité prenant en compte des plats cuisinés maison à l'instar de ce qui est fait actuellement.

Les repas seront composés :

- D'une entrée
- D'un plat et son accompagnement
- D'un dessert ou fromage

L'adaptation de la cuisine aux inscriptions de dernières minutes ne sera plus possible. Par conséquent, il faudra anticiper 8 jours à l'avance l'inscription sur le portail famille.

Le 22.03.2024.

Bien cordialement, votre maire

Yves DELFOLIE

ISSN 2967-9877